



www.gesfor.org

Sécurisation des Réseaux : Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux - AIPR Opérateur et Examen ^{AIPR-O}

L'employeur est tenu par la loi de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés (*article L. 4121-1 du Code du travail*).

Présentiel - Synchrone

Un salarié conscient des risques et des moyens de prévention mis à sa disposition par son employeur est un facteur de réduction des accidents du travail.

L'AIPR est obligatoire depuis le 1er janvier 2018

Objectifs

Public Visé

Opérateurs

Toute personne susceptible d'intervenir directement à proximité des réseaux aériens ou enterrés, en tant qu'opérateur

Pré Requis

Lire et comprendre le français

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Réussi / Echoué

Score obtenu

Parcours pédagogique

Matin

Réseaux et accidents : chiffres, évolution

Dispositions réglementaires (Code du travail, Réforme anti-endommagement, Procédure DT-DICT, Investigations Complémentaires)

Acteurs de la réforme : rôle, responsabilités

Périmètre d'application de la réforme

Après-midi

Réseaux : identification et risques associés comprenant la lecture de terrain, de l'environnement (affleurants, marquage piquetage (symboles), présence de réseaux aériens et aménagements urbains, dispositifs de mise en sécurité des réseaux)

Travaux à proximité des réseaux (respect de l'intégrité des réseaux, terrassement manuel, aspiratrice, prévention des dommages, cas d'arrêt de chantier (réseau non cartographié, différence entre plan et position réelle, problème de sécurité)

Que faire en cas d'endommagement

Méthodes pédagogiques

Les stagiaires doivent OBLIGATOIREMENT être en possession d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité, à présenter lors de l'examen QCM

Le centre de formation met à la disposition du candidat un terminal informatique (connecté en WIFI) individuel donnant accès à la plateforme QCM du ministère de l'Environnement, de l'Energie, et de la Mer (MEEM)

Attestation de compétence délivrée en fin de QCM

Le candidat n'est autorisé à utiliser aucun support pendant l'examen

Moyens pédagogiques

Méthode active et participative. Entraînement au QCM via des questions issues de l'examen final. En fin de journée, épreuve QCM, avec communication instantanée du résultat à l'issue de la dernière question et possibilité de rattrapage immédiat en cas de 1er échec

Fournis par le formateur :

Tablettes pour test final + clé 4G

Vidéoprojecteur

Qualification Intervenant·e·s

Formateur certifié AIPR



www.gesfor.org

Méthodes et modalités d'évaluation

Un QCM de 60 questions

Il faut obtenir au moins 36 points sur 60

Une attestation de compétences délivrée après un examen par QCM encadré par l'Etat, et datant de moins de 5 ans

Moyens à mettre en oeuvre

Mise à disposition par le client :

Salle de formation équipée de tables, chaises (en nombre suffisant), mur blanc pour projection (ou grand écran)

Modalités d'accessibilité handicap

Etablissement de 5ème catégorie répondant à la politique Accessibilité Handicap

Adaptation des moyens aux personnes en situation de handicap



Durée

7.00 Heures

1

Jour

Effectif

De 1 à 8 Personnes



Contactez-nous !

Sophie RENAUD
Responsable pédagogique

Tél. : 0344650800
Mail : contact@gesfor.fr